



Rouyn-Noranda, le 15 mai 2003

Madame Marie-Ève Rochette
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers

Madame,

La présente fait suite à la vôtre du 12 mai 2003 concernant le sujet mentionné en titre.

- L'esturgeon jaune

Nous n'avons jamais échantillonné personnellement le petit réservoir des Quinze. Nous avons cependant contacté M. Gérard Vaillancourt qui détenait pendant plusieurs années un permis de pêche commerciale à l'esturgeon dans ce secteur et il nous a confirmé la rareté de l'espèce dans le plan d'eau en question. Les pêches expérimentales effectuées par des firmes privées pour le compte d'Hydro-Québec et la firme La Régionale inc. n'ont pas relevé la présence d'esturgeons dans le petit réservoir des Quinze. Il est possible que le plan d'eau abrite encore quelques esturgeons mais on ne parle pas ici d'une population autoperpétuatrice. Il s'agit plutôt de spécimens qui ont dévalé du réservoir des Quinze ou qui ont été emprisonnés entre les deux barrages.

Une frayère à esturgeon jaune est répertoriée au pied du barrage des Quinze. La date du relevé ainsi que la source de cette information nous sont inconnues. Il est plausible de penser qu'il y a plusieurs années la population d'esturgeons qui a été emprisonnée entre les barrages ait utilisé ce site pour se reproduire. La superficie de ce bief est cependant trop réduite pour permettre à l'esturgeon d'effectuer un cycle vital complet. Les larves et les jeunes esturgeons dévalant vers le lac Témiscamingue ne peuvent revenir au petit réservoir des Quinze, à cause de différents barrages hydroélectriques construits sur la rivière des Outaouais. Actuellement la population d'esturgeons a disparu à toutes fins pratiques de ce plan d'eau. La centrale projetée n'aura donc aucun impact sur le ou les quelques esturgeons pouvant habiter le petit réservoir des Quinze.

.../2

- **Les frayères à proximité du barrage**

Il est vrai que les habitats de remplacement sont souvent moins efficaces que l'habitat naturel utilisé pour la reproduction. Les frayères actuelles sont un habitat « artificiel » résultant des travaux reliés à la construction du barrage d'Angliers. Ces frayères sont conservées et un débit d'eau est réservé pour en assurer l'attrait pour les différentes espèces se reproduisant en eau vive. L'aménagement de nouveaux sites de fraie en aval de la centrale, va augmenter la superficie de reproduction disponible pour ces mêmes espèces. L'habitat de reproduction en eau vive ne constitue pas un facteur limitatif au maintien de population autoperpétuatrice des dorés, corégones et meuniers habitant le petit réservoir des Quinze.

Si de plus amples renseignements sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au numéro (819) 763-3333 poste 235.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



DANIEL NADEAU,
Biologiste

DN/ap

c.c. M. Luc Bélisle, Direction de l'aménagement de la faune